

Liste des pièces à fournir dans le cadre d'une demande de subvention

Attention : tout dossier incomplet sera refusé lors de l'instruction.

1. Pièces relatives à l'organisme

Promoteur associatif	Promoteur non associatif
<p>Liste des membres du conseil d'administration et du bureau, ou Référence de déclaration au registre national des associations (si première demande de financement ou si il y a eu des modifications au cours de l'année N-1)</p>	<p>Attestation ou décision de l'assemblée délibérante relative à l'approbation des comptes annuels de l'année N-1 de la structure</p>
<p>Statuts de l'association (si première demande de financement ou s'il y a eu des modifications au cours de l'année N-1)</p>	
<p>Dernier rapport d'activité approuvé de l'association ⁽¹⁾</p>	
<p>Derniers comptes annuels approuvés (bilan et compte de résultat, annexe) ⁽¹⁾ rapport du Commissaire au compte, le cas échéant</p>	
<p>RIB signé, daté et cachet de l'organisme avec n° IBAN international et code BIC</p> <p>Pour les conventions pluriannuelles en cours, une fiche navette est à joindre à partir de la 2^{nde} année.</p>	
<p>Pouvoir ou délégation de signature, si le signataire des documents n'est pas le responsable légal</p>	

(1) derniers comptes annuels approuvés, dernier rapport d'activité approuvé et rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux derniers comptes annuels approuvés : au 15/01/2017 ou au 15/03/2017, le promoteur envoie les documents dont il dispose, à savoir ceux de l'année N-1, et à défaut, ceux de l'année N-2 acceptés. Toutefois, le promoteur est dans l'obligation de remettre à l'ARS ARA les documents de l'année N-1 au cours de l'année 2017, faute de quoi, l'ARS pourra exiger le remboursement de sa subvention accordée.

2. Pièces relatives à l'action

Promoteur associatif	Promoteur non associatif
<p>Dossier de demande de subvention et ses annexes budgétaires (BP asso. Et BP action) signé par le responsable légal ↳ Envoyé par courrier et par email</p>	
<p>bilan d'étape ou bilan final daté et signé du responsable légal dans le cas d'une reconduction d'action</p>	



ARS Auvergne-Rhône-Alpes

241 rue Garibaldi
CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
☎ 04 72 34 74 00

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr